



CONVENTION D'ORGANISATION

Championnat de France PRO ELITE – PRO ELITE FEMININE – PRO PRO FEMININE – AMATEUR ELITE 2017/2018

Horse-Ball



Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une épreuve de Horse Ball Pro Elite, Pro Elite Féminine, Pro, Pro Féminine et Amateur Elite doivent se référer aux Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de Horse Ball du règlement Fédéral.

En acceptant ce cahier des charges l'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après.

PREAMBULE

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les engagements réciproques de la FFE et des organisateurs qui mettront en œuvre les épreuves des championnats de France Pro Elite, Pro Elite Féminine, Pro, Pro Féminine et Amateur Elite pour la saison 2018 (allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2018).

Le présent cahier des charges complète et/ou précise les dispositions du règlement des compétitions FFE en vigueur dont l'organisateur doit avoir pris connaissance afin de respecter les différentes prescriptions, dispositions Générales et dispositions Spécifique Horse Ball disponibles sur www.ffe.com > Disciplines Equestres > Horse-ball > Règlement.

Les étapes Pro Elite peuvent être ouvertes aux paris sportifs dans le cadre de la Loi promulguée en Mai 2010 et pour laquelle la FFE a mis en place un dispositif. Dans ce cas, l'organisateur sera informé par la FFE en amont de la manifestation et l'ensemble des données spécifiques à la mise en place du dispositif lui sera communiqué.



Paraphes

1 - OFFICIELS DE COMPETITION

En amont de la manifestation, l'organisateur doit prévoir les documents nécessaires à l'accès au site de la compétition aux officiels de compétition et responsables fédéraux (badges, laissez-passer...).

A - Délégué Technique

Le Délégué Technique est un représentant de la Direction Technique Nationale de la FFE. Il est nommé par la FFE. Il est présent sur les étapes incluant des épreuves Pro Elite, Pro Elite Féminine et Pro.

Les missions du Délégué Technique sont détaillées dans le Règlement Spécifique Horse Ball, disponible sur www.ffe.com.

Le Délégué Technique à contacter pour toutes les questions relatives à votre organisation est :

Julien THIESSARD
Mob : 06 13 01 57 07
Email : horse-ball@ffe.com

B - Président de jury

Le choix du Président de jury revient à l'organisateur. Ce dernier devra communiquer au Délégué Technique l'identité du Président de jury au moins 1 mois avant la manifestation. Le choix du président de jury doit être préalablement validé par la FFE (cindy.bonneville@ffe.com / horse-ball@ffe.com).

Les missions du président de jury sont détaillées dans le Règlement Spécifique Horse Ball, disponible sur www.ffe.com.

C – Arbitres

Lors d'une étape de Horse Ball, les arbitres sont nommés par le président de jury. La répartition des arbitres sur les différentes rencontres doit être effectuée par le président de jury. Cette répartition est soumise à la validation du Délégué Technique. Elle doit être communiquée au Délégué Technique au moins 15 jours avant la manifestation (horse-ball@ffe.com).

Il est recommandé de ne pas autoriser un arbitre à officier sur une rencontre si :

- il est licencié dans l'un des clubs participant à la rencontre à la date du concours,
- il participe en tant que joueur et/ou entraîneur à l'épreuve à la date du concours,
- il existe un lien de parenté entre l'arbitre et l'un des participants à la rencontre.

D - Gestion administrative, table de marque, secrétariat & chronométrateur

L'organisateur est garant de la gestion administrative (feuilles de match depuis la visite vétérinaire jusqu'à la saisie des résultats, bonne tenue de la table de marque, de la saisie des résultats...Pour les épreuves Pro Elite, Pro Elite Féminine et Pro, la gestion administrative

--	--

Paraphes

et la saisie des résultats sont assurées par le Délégué Technique. Pour les épreuves Pro Féminine et Amateur Elite, la gestion administrative et la saisie des résultats sont assurées par l'organisateur.

Le chronométreur est en charge de la table de marque et de la bonne tenue des feuilles de match pendant les rencontres et les visites vétérinaires. Ce dernier est sous la responsabilité et l'autorité du président de jury et/ou du Délégué Technique. L'organisateur devra communiquer au Délégué Technique l'identité du chronométreur au moins 15 jours avant la manifestation (horse-ball@ffe.com). Le choix du chronométreur doit être préalablement validé par le Délégué Technique. L'organisateur doit prévoir 1 ou 2 assistants qui devront se tenir sous l'autorité du chronométreur.

La tribune du jury doit uniquement accueillir : le délégué technique, le chronométreur, 1 ou 2 assistants et le speaker.

2 - SYSTEME D'ARBITRAGE

Toutes les rencontres d'une même épreuve doivent être arbitrées avec le même dispositif d'arbitrage lors d'une étape de compétition. Deux systèmes d'arbitrage peuvent être mis en place (l'ensemble des informations relatives au fonctionnement précis des systèmes d'arbitrage sont disponibles sur www.ffe.com) :

- 1 arbitre de terrain (à cheval) + 1 arbitre référé (sur une chaise)
ou
- 3 arbitres à pieds : 1 arbitre central + 2 arbitres de zones

Pour les épreuves Pro Elite, Pro Elite Féminine, Pro, Pro Féminine et Amateur Elite, le choix du système d'arbitrage est fait par la FFE. L'organisateur sera informé par la FFE ou le Délégué Technique au moins 15 jours avant la manifestation.

Dans le cas d'un arbitrage avec 1 arbitre de terrain (à cheval) + 1 arbitre référé (sur une chaise), l'organisateur devra veiller à fournir des chevaux d'arbitre adaptés, toilettés et avec des harnachements propres. Le matériel des chevaux (tapis, protections...) doit être « neutre » et ne pas être à l'image de l'une des équipes participant aux championnats Pro Elite, Pro Elite Féminin, Pro, Pro Féminine et Amateur Elite.

3 – PROGRAMMATION

Tous les horaires de rencontres sont à définir obligatoirement avec le Délégué Technique au moins 1 mois avant la manifestation (horse-ball@ffe.com). Une fois les horaires publiés, aucune modification ne peut intervenir sans l'accord exceptionnel du Délégué Technique. L'avant programme et le programme de la manifestation doivent être adressés aux équipes et aux officiels.

Les horaires doivent comprendre et prendre en compte les précisions suivantes :

- Des horaires précis pour les visites vétérinaires doivent être intégrés au programme de telle sorte que, pour chaque équipe et conformément aux Dispositions Spécifiques de Horse Ball, la visite vétérinaire d'une équipe se tienne au plus tard 2 heures avant le début de son match.

--	--

Paraphes

- Des horaires précis pour la déclaration des équipes doivent être intégrés au programme de telle sorte que chaque équipe doit effectuer sa déclaration auprès du Délégué Technique au plus tôt à la suite de sa visite vétérinaire et au plus tard 1 heure avant le début de son match.
- Pour chaque épreuve (Pro Elite, Pro Elite Féminine et Pro), les rencontres doivent se disputer sur le même terrain de jeu lors d'une journée.
- En cas d'ouverture des paris sportifs pour les rencontres du championnat de France Pro Elite, les matchs d'une même journée doivent se suivre les uns après les autres. Une période creuse de 30 minutes (minimum) doit être prévue avant le début du 1er match Pro Elite de chaque journée. Un horaire précis du début du 1er match de la journée doit être défini et doit correspondre au moment où les équipes doivent entrer sur le terrain.

4 - TERRAIN & EQUIPEMENTS

- Afin de maintenir les boudins de ligne, ces derniers doivent être attachés à des sacs de sable (sur les lignes des 15m et du milieu). Les ballots de paille sont interdits pour maintenir les boudins de ligne.
- Il est recommandé de disposer des marques (manchons de couleur de 20cm de largeur minimum) sur les boudins de lignes :
 - . à 60cm de chaque côté de la ligne médiane afin de matérialiser les couloirs de touche ;
 - . à 5m de chaque côté de la ligne médiane.
- L'organisateur doit veiller, avec le président de jury, à la fourniture du matériel d'arbitrage : maillots ou chasubles et drapeaux. Le matériel de liaison radio (émission & réception) avec oreillettes doit être prévu afin d'équiper les arbitres, le président de jury, le délégué technique ainsi que le secrétariat.
- Dans le cas de l'utilisation du système d'arbitrage avec 3 arbitres à pieds, l'organisateur doit prévoir de baliser une zone de tranquillité à 5 m de part et d'autre de la chaise de l'arbitre central à l'aide d'un dispositif ne mettant pas en danger les éventuels joueurs et chevaux sortant de l'aire de jeu (exemple : décoration florales légères, lignes au sol...).
- Un espace doit être prévu pour accueillir les services en charge des contrôles anti-dopage :
 - un box libre avec deux chaises et une table
 - des toilettes et un espace dédié avec deux chaises et une table
- Un dispositif pour l'évacuation d'un équidé de la piste doit être prévu : bâche, van 2 places et équipe de manutention d'un équidé.
- Le terrain de détente doit se trouver à proximité immédiate du terrain de compétition avec, si possible, des buts.

--	--

Paraphes

- En cas de réparations d'urgence sur le terrain ou les structures de l'aire de jeu, le matériel de rechange doit être prévu et une équipe spécifique doit être prête à intervenir avec l'outillage adéquat. Pendant les rencontres, l'équipe d'intervention doit veiller à ce que les boudins des grands côtés restent droits et/ou intervenir sur tous les aspects techniques liés aux structures du terrain de jeu. Ces personnes doivent être dans une tenue correcte et uniforme. Les chaussures ouvertes et/ou les shorts sont interdits sur l'aire de jeu. L'équipe technique doit se mettre à la disposition des demandes des arbitres, du président du jury et du délégué technique présents sur l'aire de jeu.
- Les membres de l'organisation, comme toutes les personnes devant intervenir sur le terrain de compétition doivent être identifiables dans une tenue conforme à l'équitation et au sport, correcte et uniforme. Les chaussures ouvertes et/ou les shorts sont interdits sur l'aire de jeu.
- La tribune du jury doit être située en hauteur, elle doit être couverte, permettant une bonne visibilité.
- Un panneau d'affichage relié à une table de marque doit être obligatoirement prévu. La table de marque (ou pupitre de commande) doit impérativement se trouver dans la cabine de jury pour le chronométreur et ses assistants. Il est recommandé de disposer d'une table de marque avec un affichage digital ainsi que d'afficher le nom des équipes à côté des scores.
- En cas de mauvaise couverture du réseau 3G au niveau de l'espace prévu pour le délégué technique, l'organisateur devra mettre en place une connexion internet spécifique.
- Conformément au règlement Général des Compétitions, un panneau d'affichage doit être obligatoirement mis en place dans l'enceinte de la manifestation. Le tableau d'affichage doit comporter les renseignements suivants :
 - . Nom de l'organisateur et du président de concours ;
 - . Nom du président du jury ;
 - . Nom des officiels, du chef de piste ;
 - . Les numéros de téléphone et adresses du responsable des secours, du SAMU, du médecin, des pompiers, de la gendarmerie, du vétérinaire, d'un maréchal-ferrant et de la clinique la plus proche où un cheval peut être hospitalisé ;
 - . Renseignements techniques concernant les épreuves ;
 - . Les horaires et changements d'horaires ;
 - . Les résultats aussitôt connus ;
 - . Toutes les modifications signées par le président du jury.

En plus des aspects techniques exposés ci-dessus, il est fait application des données présentes dans le règlement des Dispositions Spécifiques Horse Ball disponibles sur www.ffe.com > Disciplines Equestres > Horse-ball > Règlement.

--	--

Paraphes

5 - REUNION

A la demande du Délégué Technique, une réunion d'information devra être organisée par le Délégué Technique et l'organisateur en présence des chefs d'équipes, des officiels de compétition et de toute l'équipe d'organisation concernée par le déroulement des épreuves. Un espace de réunion devra être prévu à cet effet.

6 - SERVICE DE SECOURS

L'organisateur devra présenter au délégué technique l'ensemble des informations liées aux services de secours (noms, coordonnées...), lors du contrôle de conformité effectué la veille du premier match. L'ensemble des dispositifs devra répondre scrupuleusement aux contraintes réglementaires.

L'organisateur devra communiquer au Délégué Technique l'identité du médecin/service de secours au moins 15 jours avant la manifestation (horse-ball@ffe.com).

Le service de secours doit pouvoir procéder à toute évacuation immédiate d'un cavalier sur la piste.

Rappel des obligations : PAC + médecin

Le Poste d'Assistance Cavalier, PAC, est organisé et mis en place par l'organisateur. Il est tenu sous la responsabilité d'un secouriste détenteur du diplôme de Premier Secours d'Équipier secouriste, PSE 2, et d'un assistant titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civique, niveau 1, PSC1 ou d'un diplôme équivalent (BNS ou AFPS).

Le PAC peut être remplacé par une ambulance équipée présente en permanence et/ou par un poste de secours géré par une association agréée « sécurité civile » type Croix Rouge ou Fédération nationale de Protection Civile.

Matériel de soin à mettre à la disposition des secouristes et/ou du médecin en charge du service médical pour la mise en condition du blessé si l'organisateur gère lui-même le Poste d'Assistance Cavalier. (Prévoir et préparer le Poste d'Assistance Cavalier constitué d'un espace dédié disponible pour l'examen et l'isolement des blessés. Une ambulance sur place peut remplir ce rôle).

Le matériel nécessaire est celui qui fait normalement partie de l'équipement d'une ambulance agréée :

. colliers cervicaux

. attelles de membres

. matelas-coquille

. brancards

. pharmacie de petits soins : désinfectant, pansements, gants latex, bandages et compresses...

--	--

Paraphes

7 – VETERINAIRE

Un vétérinaire doit être présent à proximité du terrain durant les rencontres. Il doit disposer d'un lecteur de transpondeur. A la demande du Délégué Technique ou du Président du Jury, il doit pouvoir effectuer des contrôles d'identification des équidés.

L'organisateur devra communiquer au Délégué Technique l'identité du vétérinaire au moins 15 jours avant la manifestation (horse-ball@ffe.com).

8 – SPEAKER

L'organisateur doit prévoir un speaker pour l'animation et le commentaire des rencontres et une sonorisation qui puisse fournir de la musique pendant le match et à l'entrée des équipes.

L'organisateur devra communiquer au Délégué Technique l'identité du speaker au moins 15 jours avant la manifestation (horse-ball@ffe.com).

L'organisateur mettra en place sur l'enceinte de la compétition l'ensemble des éléments de communication que la FFE lui aura fourni. Il doit entrer en contact avant l'étape avec la FFE : horse-ball@ffe.com

En cas de mise en place des paris sportifs pour les rencontres Pro Elite, le speaker doit relayer les informations nécessaires auprès du public.

9 - HOMOLOGATION DU CAHIER DES CHARGES ET DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Le Délégué Technique pourra effectuer en toute indépendance et à tout moment, des contrôles de conformité. Il se réserve le droit de demander des ajustements et/ou modifications si les installations ne sont pas conformes au présent cahier des charges ou aux dispositions réglementaires et aux normes techniques du règlement général des compétitions de la FFE dans son intégralité.

L'ensemble du dispositif de la manifestation doit être installé dans son intégralité au plus tard la veille du premier match à 16h00. Un contrôle de conformité sera effectué par le Délégué Technique en présence du responsable de l'organisation la veille du premier match. Le Délégué Technique communiquera à l'organisateur l'horaire du contrôle.

--	--

Paraphes

10 - MANDAT

L'organisateur déclare donner mandat à la FFE pour l'exploitation des droits relatifs à l'organisation de paris sur les épreuves objet du présent cahier des charges.

Le

Bon pour acceptation

Pour la Fédération
Frédéric BOUIX
Directeur Général

Pour
.....
Responsable légal

INFORMATIONS A COMPLETER

Club adhérent organisateur :

Contact :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Date du Concours :

Contact presse du concours :

--	--

Paraphes